

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 25 Août 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-cinq le 25 août 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
IMMER Alain
GUINDT Philippe

OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël
SIVEC Jean, ayant donné pouvoir à M. IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine, ayant donné pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 953 Projet ERA (Enfouissement Réseaux Aériens) rues de la Fontaine et des Saules report en 2026

Vu la délibération n° 2025-935 du 03/07/2025 décidant de ne pas réaliser le projet en 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de demander des subventions fin novembre notamment à l'état, au département et à la Communauté de Communes pour des réalisations à prévoir en 2026 ;

Monsieur le Maire propose de poursuivre et d'affiner le dossier d'Enfouissement des Réseaux Aériens (ERA) et de déposer des demandes de subvention dès le mois de novembre.

Les décisions ne pourront intervenir qu'en 2026 aussi M. le Maire indique au Conseil qu'il sera prudent d'attendre les décisions et les montants accordés, qui compte tenu des finances de l'Etat actuelles seront très probablement réduites par rapport au soutien habituel ; en fonction du reste à charge et de l'engagement nécessaire de la commune la décision de faire ou différer cet investissement appartiendra au Conseil.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

- **Décide** de poursuivre le projet ERA des rues de la Fontaine et des Saules, pour une réalisation 2026, si le reste à charge et les finances 2026 de la commune le permettent ;
- **Approuve** la recherche de subventions pour le projet ERA des rues de la Fontaine et des Saules ; à déposer très probablement avant le 30/11/2025 pour une réalisation 2026 ;
- **Autorise** M. le Maire à déposer et signer des demandes de subvention pour le projet ERA ci-dessus mentionné.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 15 septembre 2025

Le Maire : **Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 15 septembre 2025
Le Maire,

